



julien vincent <sauvegardeamazon@gmail.com>

Projet de mesures exceptionnelles - Invitation à négociation

Glib [redacted] amazon.com>

17 mars 2020 à 16:20

À : julien vincent <sauvegardeamazon@gmail.com>, [redacted]

Bonjour à tous,

Comme vous le savez, Amazon a annoncé son intention de revaloriser le salaire des salariés qui rendent les livraisons possibles pour ceux qui sont contraints de rester à leur domicile.

La santé et la sécurité de nos salariés restent notre priorité et nous suivons l'évolution de la situation de près, en lien avec les autorités de santé publique, afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de nos salariés au sein de nos entrepôts.

Dans ce contexte d'épidémie, notre entreprise peut aider la collectivité d'une manière qui est à la portée de peu d'entreprises : en livrant aux clients les produits dont ils ont besoin directement devant leur porte. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle, qui génère une augmentation des besoins de nos clients et de nos communautés.

Comme nous vous l'avons indiqué hier lors de notre réunion téléphonique, la fermeture de nos sites n'est pas requise à ce stade, ce qui a été confirmé par le gouvernement qui a affirmé la nécessité de la continuité de l'activité économique du pays.

Compte tenu des règles de distanciation sociale aujourd'hui applicables, il est primordial de pouvoir assurer des livraisons à domicile, notamment pour les personnes les plus âgées ou vulnérables du fait de leur état de santé. Nous faisons face à une hausse significative des demandes qui implique une charge de travail inhabituelle pour cette période de l'année. Aussi, à partir de cette semaine, nous prioriserons la réception et l'expédition des produits dont nos clients ont besoin prioritairement: nourriture, produits d'hygiène personnelle, équipements de sécurité, équipements sportifs, livres et jeux pour les enfants.

Nous sommes conscients de l'investissement de nos salariés qui jouent un rôle essentiel dans une période où les services sur lesquelles les personnes peuvent habituellement compter ne sont pas disponibles.

C'est pour cette raison que nous envisageons de mettre en place une augmentation de salaire jusqu'au 30 avril 2020, qui serait conditionnée à une négociation préalable avec les syndicats en France.

Plus précisément, nous souhaiterions:

- Mettre en place cette augmentation le plus rapidement possible ;
- En faire bénéficier tous les salariés T1 à T3 présents au travail ;
- En faire bénéficier aussi bien les salariés de l'entreprise que les intérimaires.

Pour discuter de cette augmentation, nous nous invitons à participer à une réunion de négociation le **vendredi 20 avril à 10h**. Durant cette réunion, nous pourrions évoquer vos autres revendications relatives à ce sujet.

Compte tenu de l'impossibilité d'organiser des réunions physiques pendant cette période, nous organiserons cette